

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs DA PRATO Joël, PLAUCHE Jonathan

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 17/10/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

OBJET : CONTRAT DE LOCATION DES PHOTOCOPIEURS DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique que le photocopieur de l'Ecole, mis en service en 2016, est tombé en panne. La société B.CONTACT, avec laquelle nous avons un contrat jusqu'en septembre 2026, nous propose de remplacer ce photocopieur par un neuf et d'intégrer les deux photocopieurs de la Commune dans un seul et même contrat pour 5 ans.

Monsieur le Maire présente le devis correspondant et comprenant :

- la livraison et l'installation (200 € HT) d'un nouveau photocopieur à l'Ecole,
- le forfait de location et de maintenance mécanique des deux photocopieurs pour un total de 4000 copies N/B et 2000 copies couleurs, consommables inclus hors papier et agrafes (808 € HT/trimestre),
- le forfait de maintenance connectique (55 € HT/trimestre).

L'installation du nouveau photocopieur de l'Ecole et l'enlèvement de l'ancien photocopieur de l'Ecole seront réalisés par B.CONTACT.

Sont non comprises, les copies N/B et couleurs faites au-delà du forfait, à un tarif respectif de 0,6 c€ HT/copie et 6,0 c€ HT/copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le devis de la Société B.CONTACT décrit ci-dessus ;**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de location / maintenance avec la Société B.CONTACT pour une durée de 5 ans.**

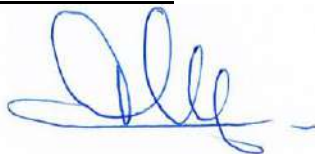
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 25 octobre 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE

